

CNCEF Patrimoine

POLICE GROUPE MMA
N° 112.788.909 (offre réservée aux
jeunes adhérents)
&
COVEA PROTECTION JURIDIQUE
N° 8.590.643

Melinda ALVES
malves@bdj-sa.com
01.56.37.09.46



Nature des garanties de base		Plafond	Franchise
A Responsabilité Civile Professionnelle			
1	Conseil en Gestion de Patrimoine, Conseiller en Investissements Financiers, sous réserve de l'agrément AMF tel que prévu par les art. L541-1 svt du CMF Intermédiaire en transaction immobilière sans maniement/détention de fonds Démarchage bancaire et financier, CJA, Activités annexes	2.500.000 € par sinistre, par activité & par an	3.500 € par sinistre (*)
2	Dont pour la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN (garanti uniquement sous réserve du statut de CIF)	750.000 € par sinistre & par année d'assurance	10.000 €
3	Intermédiaire en Opération de Banque & en Services de Paiements sans fonds confiés IOBSP, dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias	2.500.000 € par sinistre & par année d'assurance	20 % de l'indemnité due (maxi 3 500 €)
4	Intermédiaire d'assurances de personnes sans encaissements de fonds de tiers, dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias	3.000.000 € par sinistre & par année d'assurance	20 % de l'indemnité due (maxi 3 500 €)
B Garanties Financières			
	Intermédiaire d'assurance de personnes sans encaissement de fonds de tiers	115.000 €	
	Intermédiaire en transactions immobilières sans maniement & sans détention de fonds	110.000 €	Néant
	Intermédiaire en Opération de Banque & en Services de Paiement sans fonds confiés	115.000 €	
C Garanties Complémentaires			
6	Responsabilité civile du ou des dirigeants sociaux	1.000.000 € par sinistre & par année d'assurance	5.000 €
7	RC Archives – Documents confiés	275.000 € par sinistre	1.000 €
8	Défense Pénale (honoraires d'avocats, d'experts...)	275.000 € par sinistre	Néant
9	Défense Civile (honoraires d'avocats, d'experts...)	A concurrence des montants de garanties RC	Selon l'activité concernée
10	Assistance et Défense en cas de contrôle d'une autorité administrative (AMF/ ACPR)	25.000 € par sinistre	Néant
11	Assistance et Défense en cas d'usurpation d'identité	100.000 € par sinistre	Néant

(*) il est précisé que les franchises s'appliquent également sur les frais de défense civile.

12	Responsabilité Civile Exploitation	10.000.000 €	
	Tout dommages confondus		
	Dont :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Dommmages corporels et immatériels consécutifs par année d'assurance 	10.000.000 €	1.000 € Par sinistre sur tout autre dommage que corporel
	<ul style="list-style-type: none"> • Limité en cas de « faute inexcusable » de l'employeur à 	3.500.000 €	
	<ul style="list-style-type: none"> • Dommmages matériels et immatériels consécutifs par sinistre 	3.000.000 €	
	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile vol par sinistre 	275.000 €	

D PROTECTION JURIDIQUE

13	Prévention et informations juridiques (assistance juridique en ligne) Recherche d'une solution amiable/ défense judiciaire /exécution et suivi des décisions obtenues	Montant maximum de garantie par litige : 20.000 €
	Domaine de garantie	Seuil d'intervention : 200 €
	<ul style="list-style-type: none"> • Litiges liés à l'activité professionnelle de votre entreprise (relations contractuelles, propriété et usage des biens immobiliers professionnels, relations de voisinages, environnement économique et concurrentiel, relations avec les administrations, infractions pénales liées à votre activité, déplacement professionnel) • Litiges sur facturation d'honoraires • Litiges d'ordre social • Litiges d'ordre fiscal • Relations avec les administrations, les organismes sociaux (URSSAF, Pôle Emploi, Inspection du travail...), les services publics et les collectivités territoriales • Assistance communication de crise • Aides et subventions • Garantie frais de stage/ permis • Recouvrement de créances 	

Contrat Groupe n° 8 590 643 souscrite auprès de COVEA Protection Juridique

COTISATION ANNUELLE PAR ADHERENT

PRIMES FORFAITAIRES pour les 3 premières années d'adhésion (y compris frais + hors protection juridique*) :

	PRIMES FORFAITAIRES ANNUELLES
1ère année d'adhésion	877 € TTC
2ème année d'adhésion	1.128 € TTC
3ème année d'adhésion	1.436 € TTC
Années suivantes	Conditions classiques (ci-dessous)

→ **La provision minimum annuelle comprend 40 € de frais BDJ. Il convient d'y ajouter la prime correspondant à l'extension « protection juridique », selon les tranches ci-dessous :*

- CA HT inférieurs à 100.000 € : + 65 € TTC
- CA HT compris entre 100.000 € et 500.000 € : + 93 € TTC
- CA HT supérieurs à 500.000 € : + 139 € TTC

PRIMES APPLICABLES à partir de la 4^{ème} année d'adhésion :

OPTIONS DE FRANCHISES RCP	PROVISION MINIMUM ANNUELLE TTC (y compris frais et protection juridique*)	TAUX DE REVISION TTC SUR LE CA HT REALISE N-1	
		CA ≤ 700.000 €	CA > 700.000 €
5.000 €	2.501 €	1,29 %	1,13 %
10.000 €	2.301 €	1,20 %	1,05 %
15.000 €	2.098 €	1,07 %	0,93 %

→ *La provision minimum annuelle comprend 40 € de frais BDJ. Il convient d'y ajouter la prime correspondant à l'extension « protection juridique », selon les tranches ci-dessous :

- CA HT inférieurs à 100.000 € : + 65 € TTC
- CA HT compris entre 100.000 € et 500.000 € : + 93 € TTC
- CA HT supérieurs à 500.000 € : + 139 € TTC

NB : les frais de gestion et la prime « protection juridique » sont non-déductibles de la prime de révision

- ✚ **Taux de révision sur la commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN :**
0.12 % TTC calculé sur le montant de la base défiscalisable

- **Option :** Les membres qui souhaitent avoir une carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce avec détention de fonds peuvent souscrire cette option moyennant une prime additionnelle de **200 € TTC**, par an.

Bulletin d'Adhésion Membres de la CNCEF Patrimoine

Polices Groupes MMA n° 112.788.909 & COVEA PJ n° 8 590 643

Adhérent

Nom ou raison sociale : RCS :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tel :

E-mail :

Assureurs

<p>MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA IARD Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes Société anonyme au capital de 537 052 368 € entièrement versé RCS Le Mans 775 652 126 - RCS Le Mans 440 048 882 Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances. IDU REP Eco circulaire FR231780_03XLOT</p> <p>Ces sociétés sont dénommées ensemble « MMA »</p>	<p>COVEA PROTECTION JURIDIQUE Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88077090,60 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS LE MANS n°442 935 227 160 Rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex 2 Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09</p> <p>Ci-après dénommée Covéa Protection Juridique</p>
--	--

BDJ est soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec MMA IARD dans le cadre de la police groupe n° 112 788 909 & pour la Protection Juridique avec Covéa PJ police groupe N° 8 590 643.

Courtier

BDJ SAS au Capital de 2 294 800 €, immatriculé au RCS de Paris sous le N° **410 334 593**

Siège Social : 39 Rue Mstislav Rostropovitch – TSA 19968 – 75815 Paris cedex 17.

Orias n° **07 001 494** - www.orias.fr - Code NAF : 6622Z - N° de TVA intercommunautaire : FR7141033459300036

Agrément CIF :

OUI NON

A nous communiquer :

Chiffre d'affaires prévisionnel annuel : _____ €

KBIS de moins de 3 mois

Antécédents sinistres :

Effet – Durée

Date d'effet souhaitée : 2 0 2

L'échéance annuelle est fixée au **1^{er} janvier** de chaque année.

Déclaration

- **Déclare n'avoir connaissance d'aucun fait dommageable ou réclamation susceptible d'engager ma responsabilité.**
- **Reconnait que le contrat groupe proposé correspond parfaitement à mes objectifs, besoins et exigences**
- **Déclare avoir pris connaissance avant mon adhésion, de l'IPID, des Conditions Générales & Particulières relatives aux contrats N° 112 788 909 / 8 590 643 et vouloir bénéficier des garanties desdits contrats**
- **Conformément aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, si cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.**

Traitement des données personnelles.

Les données à caractère personnel concernant l'adhérent sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance. Elles peuvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de sa part, de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Les données sont destinées à MMA IARD SA & COVEA PJ, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés et à des organismes professionnels. Pour exercer votre **droit RGPD**, nous vous remercions d'adresser un mail info@bdj-sa.com.

Signature

Fait à

Le

Nous vous prions d'attendre la réception de votre appel de cotisation pour tout règlement.